

Séance extraordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le mercredi 17 décembre 2014, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. Conrad Hubert                    M. Philippe St-Jacques  
                         M. Alain Patry    M. Roger Pilon  
                         M. Marcel Lafontaine                                Mme Michelle Payette

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2014-RAG-5304

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Dépôt et présentation des prévisions budgétaires**

La mairesse Julie Jolivette procède au dépôt et à la présentation des prévisions budgétaires 2015 devant l'assemblée présente.

2014-RAG-5305

### **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015**

#### **Prévisions budgétaires**

#### **REVENUS**

Taxes	526 854 \$
Compensation tenant lieu de taxes	4 800 \$
Autres	19 000 \$
Autres revenus de sources locales	41 381 \$
Surplus accumulé affecté	50 000 \$
Transferts conditionnels	<u>116 341 \$</u>

**Total des revenus** **758 376 \$**

#### **DÉPENSES**

Administration générale	144 380 \$
Sécurité publique	85 400 \$
Transport	132 148 \$
Hygiène publique et urbanisme	58 989 \$
Loisirs et culture	20 345 \$
Autres	<u>317 114 \$</u>

**Total des dépenses** **758 376 \$**

Le conseiller Alain Patry, appuyé par le conseiller Conrad Hubert, propose et il est résolu à l'unanimité que les prévisions budgétaires de la municipalité de Bois-Franc pour l'année 2015 soient adoptées tel que présenté et il est demandé à la directrice générale Annie Pelletier d'en transmettre une copie au ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire (c. m. 954 [3] et 955) et qu'une copie soit distribuée à chacune des adresses civiques de la municipalité (c. m.957).

Adoptée.

2014-RAG-5306

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Roger Pilon, propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

---

Julie Jolivette, mairesse

---

Annie Pelletier, directrice générale